

INSCRIPTION RECENSEMENT CITOYEN

- Pour effectuer cette démarche, vous devez apporter votre pièce d'identité, et le livret de famille de vos parents

- Par ailleurs, pour éviter l'attente en Mairie, vous pouvez effectuer cette démarche en ligne en scannant les documents indiqués ci-dessus (recto verso pour les cartes d'identité, et pages des parents, ainsi que celle du jeune concerné) en allant sur :
 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

l'attestation vous sera alors renvoyée sous huitaine.